

SYNTHÈSE

3^{es} RENCONTRES PROFESSIONNELLES DE L'ORIENTATION DES JEUNES HANDICAPÉS

LE LIEN
ALTERNANCE & INSERTION
LUNDI 13 AVRIL 2015

En collaboration avec Arpejeh



Ces rencontres sont placées
sous le haut patronage de Madame Najat Vallaud-Belkacem,
Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
et
sous le patronage du Ministère
de la Ville, de la Jeunesse et des Sports

L'alternance : un réel facteur d'insertion pour les jeunes handicapés ?

L'alternance est-elle une réelle voie vers l'insertion pour les jeunes handicapés ? Comment gérer son temps dans ce cadre exigeant : temps de formation, temps en entreprise et temps du handicap ? Alors que 80 % des demandeurs d'emploi handicapés ont un diplôme inférieur au niveau bac, on compte peu de jeunes en situation de handicap dans les CFA (centres de formation d'apprentis). Et pourtant l'alternance leur permet, comme pour les jeunes valides, d'acquérir des compétences professionnelles et sociales pour trouver un emploi. Cette modalité de formation et d'insertion professionnelle fait l'objet d'une mobilisation au niveau national, régional et départemental : le gouvernement a annoncé un objectif de 500 000 apprentis en 2017, dont 60 000 dans les établissements de l'Education nationale.

L'apprentissage au cœur des processus d'orientation

L'apprentissage est une voie de formation diplômante encore mal connue, bien qu'elle permette de se former à de nombreux métiers, plus de 1000 en Ile-de-France. Des mesures mises en place par l'Education nationale visent à intégrer l'apprentissage au cœur des processus d'orientation. D'abord en incitant les établissements à développer la découverte de l'apprentissage auprès des élèves de collège dès 2015. Les procédures d'orientation après la 3^e (Affelnet) et après le bac (admission post-bac) vont intégrer les formations en apprentissage. La qualification est également concernée, et un nouveau processus d'élaboration des diplômes devrait être expérimenté en collaboration avec les branches professionnelles. La personnalisation des parcours via la reconnaissance des acquis en fin de formation doit aussi faciliter l'insertion des jeunes handicapés, quelle que soit la voie suivie : lycée, établissement médico-social, CFA.

Des spécificités propres à chaque région

Des disparités existent selon les régions. En Ile-de-France, le nombre et la diversité des 155 CFA franciliens et des acteurs (8 départements, 3 académies) compliquent parfois les procédures d'accueil des jeunes handicapés. C'est la raison pour laquelle un groupe de travail mobilisant l'État, la Région et l'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées) a réalisé un « kit handicap ». Celui-ci propose des repères sur les textes, acteurs et aides, à destination des CFA. L'Agefiph se mobilise aussi sur le dispositif régional d'accès à l'apprentissage (DAA). Celui-ci, mis en œuvre par les CFA, permet aux jeunes de réfléchir et préparer leur projet professionnel, via une passerelle en amont d'un contrat d'apprentissage. Parallèlement, une réflexion est en cours en partenariat avec Pôle emploi et les MDPH pour assouplir les procédures de traitement des dossiers jeunes/adultes et faciliter ainsi la suite de leur parcours.

Encore peu de jeunes handicapés en CFA

Crainte de déclarer son handicap, manque d'information sur l'apprentissage ou sur les dispositifs d'accompagnements des personnes handicapées, réticence des entreprises, ... les raisons ne manquent pas pour expliquer cette situation. Des ruptures dans le parcours sont aussi fréquentes, par méconnaissance des spécificités du monde de l'entreprise.

Accéder au statut d'apprenti

On constate aussi que le besoin d'information est très important, tant du côté des jeunes et de leur famille que des enseignants, en particulier lorsqu'il s'agit d'anticiper le changement de statut que représente le passage du système scolaire à l'entrée en apprentissage, dans le monde salarié. Ce changement demande plus d'autonomie, modifie les aides accordées jusque-là (projet personnalisé de scolarisation (PPS), aménagements pédagogiques...) et nécessite la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH). Cette démarche qui demande un délai important doit être largement anticipée pour éviter la disparition brutale des aides du jour au lendemain. Un lien entre les référents handicap des CFA et les familles ainsi que des actions de sensibilisation des jeunes avant la fin de leur formation initiale permettrait d'éviter de telles difficultés.

Un soutien par les acteurs institutionnels

Au niveau national, le réseau des Cap Emploi, organismes spécialisés dans l'insertion des personnes handicapées, essaie de répondre à leurs problématiques particulières. Cap Emploi intervient par exemple lorsqu'il y a rupture de parcours après un accident, pour le maintien en alternance des jeunes. En collaboration avec les missions locales et de nombreux partenaires, Cap emploi organise des sessions communes d'information collective à destination des jeunes handicapés. Dans le cadre de son plan d'action national pour le développement de l'alternance lancé en 2012, l'Agefiph, soutient financièrement la mise en place de passerelles avant l'entrée en apprentissage. Ce dispositif doit permettre aux jeunes d'acquérir les savoirs de base nécessaires, quel que soit leur type de handicap. Les résultats d'une enquête menée dans la région Ile-de-France montrent une augmentation de 46 % du nombre de contrats en alternance en 2013, par rapport à 2012. Mais accueillir les jeunes handicapés en apprentissage ne suffit pas, il faut aussi diminuer le nombre de ruptures en cours de formation et, à ce sujet, l'enquête effectuée en Ile-de-France montre un taux inférieur à celui du grand public (8 %). Pour limiter ce nombre d'abandons en cours de formation, l'Agefiph peut financer des cours supplémentaires en CFA ou du tutorat renforcé, par exemple.

Vers l'autonomie : adapter l'environnement

D'autres adaptations, bien qu'elles ne soient pas en relation directe avec l'apprentissage, favorisent l'autonomie du jeune et conditionnent donc sa réussite. Le temps supplémentaire accordé pour acquérir de l'autonomie (apprentissage de gestes du quotidien...), l'étalement d'un cursus de formation, la gratuité des transports ou encore une meilleure information des formateurs ou des parents des jeunes handicapés sont essentielles pour réussir sa formation. Le logement est également une question cruciale, l'enjeu étant de concilier la nécessité du logement et le besoin d'accompagnement. Les apprentis vont bénéficier d'une « carte d'étudiant des métiers » leur permettant de disposer des mêmes droits que les étudiants pour accéder aux services socio-culturels et au logement.

Le référent handicap : un acteur-clé

Le référent handicap en CFA joue un rôle essentiel pour l'inclusion des jeunes handicapés par l'accompagnement qu'il leur apporte, pendant l'apprentissage mais aussi au moment d'entrer sur le marché de l'emploi. Cependant, tous les établissements n'ont pas de postes dédiés au handicap. Défi Métiers (Carif-Oref d'Ile-de-France) a élaboré un référentiel de compétences qui présente les 8 missions des référents handicap. Conçu comme un outil pratique pour les référents handicap eux-mêmes, c'est également un outil de pilotage pour les équipes de direction. Des actions de coopération avec les établissements scolaires et notamment les enseignants référents leur permettraient d'avoir une meilleure connaissance des élèves ayant bénéficié d'un PPS durant leur scolarité. L'alternance se développe également dans les grandes écoles. La Conférence des grandes écoles compte plus d'une centaine de référents handicap. Ces référents développent les liens entre l'enseignement secondaire et supérieur pour éviter les ruptures dans l'accompagnement des jeunes.

Des attestations de compétences professionnelles

L'Education nationale se mobilise également afin de permettre aux jeunes de poursuivre leur formation dans de bonnes conditions. Une attestation de compétences professionnelles vise à reconnaître leurs acquis, même s'ils n'ont pas validé le diplôme. A la rentrée 2015, l'académie de Versailles disposera d'un chargé de mission apprentissage. Son rôle sera d'accompagner les jeunes dans leur insertion, et d'identifier les acteurs du monde de l'entreprise susceptibles de les accueillir.

Un accompagnement individualisé

La plupart des handicaps ne nécessitent pas de dispositifs particuliers de compensation, mais, pour certains les besoins d'aménagement et d'accompagnement sont importants et représentent la clé d'une bonne insertion. Il existe des possibilités de financement de l'accompagnement humain par des fondations d'entreprise ou la reconnaissance de la lourdeur du handicap (Agefiph), mais pour une durée limitée à 20-25 heures par semaine. Les différences de fonctionnement des personnes avec autisme notamment (perception et projection dans le temps et l'espace, mode de traitement de l'information) ont des conséquences sur les apprentissages, la socialisation, les déplacements, la vie quotidienne, l'autonomie. Elles engendrent une fatigabilité et un rapport au temps différent. Les troubles du comportement ou la déficience intellectuelle rendent difficile l'accès aux savoirs fondamentaux, bien que les jeunes qui en sont atteints soient capables d'apprendre les techniques professionnelles. Ils ont alors besoin d'une formation intermédiaire pour se mettre à niveau avant d'entrer en apprentissage. Lorsque cette formation n'existe pas, ils sont contraints de se débrouiller par eux-mêmes, suivre des stages ou faire du bénévolat pour acquérir les compétences manquantes.

Du temps pour l'insertion professionnelle

L'insertion professionnelle peut aussi passer par des formations en alternance qui peuvent être adaptées. Elles doivent permettre d'acquérir les savoir-faire, mais aussi d'identifier les comportements à adopter, la façon de parler de son handicap lors d'un entretien. Le dispositif de formation en contrat de professionnalisation de l'INFA (Institut national de formation et d'application) permet à des demandeurs d'emploi handicapés de préparer un diplôme d'assistant de gestion administrative et se réappropriier les codes de l'entreprise. Ces formations peuvent aussi être l'occasion d'accéder à un métier malgré un niveau insuffisant. Ainsi, le CFA Difcam Ile-de-France organise des formations dans le secteur bancaire sur un temps un légèrement supérieur au temps de formation habituel. Il a également recruté des personnes n'ayant pas le niveau requis grâce à des tests de simulation réalisés par Pôle emploi mettant en évidence leurs qualités pour exercer le métier de chargé de clientèle dans la banque. Certaines formations s'adressent à un public spécifique. A la faculté des métiers de l'Essonne, le dispositif « La passerelle Bleue » (DAA- dispositif d'accès à l'apprentissage) s'adresse à des jeunes ayant une déficience cognitive, essentiellement issus d'Ulis. Il leur permet de bénéficier de remises à niveau en enseignement général, participer à des ateliers de pratiques professionnelles avec l'ensemble des apprentis et faire des stages afin de découvrir les conditions de l'apprentissage. Autre exemple de formation à l'école des bibliothécaires documentalistes (EBD), unité de formation par l'apprentissage rattachée au CFA Stephenson : l'école a mis en place des emplois du temps sur-mesure pour les jeunes handicapés et étalé le temps d'apprentissage sur deux ans au lieu d'une seule année.

Les entreprises se mobilisent

De nombreux secteurs recrutent à partir des niveaux bac + 2/ bac + 3 et recherchent des candidats qualifiés. C'est le cas du secteur bancaire, dont certaines entreprises se sont regroupées au sein de l'association HandiFormaBanque. Avec l'aide des Cap emploi, l'association identifie les demandeurs d'emploi handicapés ayant un niveau d'étude proche du bac et qui ont une appétence commerciale qui leur permettrait de s'orienter vers les métiers de la banque. Les tuteurs sont formés en interne afin que les personnes en formation puissent avoir un référent au sein de l'entreprise. Là encore, l'organisation des

temps de formation diffère un peu d'une formation classique. Pour les personnes handicapées n'ayant pas un niveau équivalent au BTS, des partenariats avec les grandes écoles et les universités permettent aux référents handicap d'informer leurs étudiants handicapés sur la diversité des métiers de la banque.

Enfin, réunies au sein d'associations comme par exemple Arpejeh, les entreprises accompagnent les jeunes handicapés vers l'emploi grâce à des stages, des formations en alternance et des ateliers de découverte des métiers.

Le service civique, passerelle vers l'emploi

Un autre moyen d'acquérir des compétences, le service civique. Trop peu de jeunes handicapés osent franchir le pas. Dispositif relativement jeune et pas assez connu, la tranche d'âge concernée (16-25 ans) est assez réduite. Une modification législative en cours prévoit de l'élargir jusqu'à 30 ans (actée depuis le colloque). D'autre part, depuis le 1^{er} janvier 2015, les missions de service civique peuvent être réalisées dans le secteur public grâce aux aides du FIPHFP (fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique). 86% des missions de service civique aujourd'hui sont réalisées au sein du secteur privé, principalement associatif.

Des pistes pour l'avenir

Anticiper et communiquer davantage auprès des jeunes, les associer aux instances de réflexion, apparaissent à tous comme des nécessités. Une deuxième voie d'amélioration est de mettre davantage en lien les enseignants référents à la scolarisation des élèves handicapés et les référents handicap des CFA. Le rapprochement des acteurs de l'insertion professionnelle (Cap Emploi et missions locales) et le décloisonnement des commissions jeunes et adultes dans les MDPH sont un autre facteur clé de succès.

Les nombreux outils et dispositifs existants contribuent à faciliter l'accès des jeunes handicapés aux formations en alternance. Mais tous n'en ont pas besoin et ils peuvent même parfois devenir des freins à l'inclusion. La diversité des handicaps et des parcours de formation rend indispensable un accompagnement personnalisé.

Cependant, l'alternance a ses limites et ne convient pas à tous. Des solutions alternatives existent, telles que des passerelles entre le secteur médico-social et le milieu ordinaire, entre l'alternance et le monde du travail, ou d'autres pistes comme l'alternance à temps partiel, encore difficile à mettre en place. Les formations en alternance ne peuvent se dérouler dans de bonnes conditions que si les entreprises sont sensibilisées à la question du handicap, ce qui implique la formation des tuteurs ou maîtres d'apprentissage, des managers et des équipes chargées de l'accueil des alternants. Cela permettra de mieux anticiper l'entrée en CFA et d'éviter les ruptures dans l'accompagnement et dans le parcours.

3^{es} RENCONTRES PROFESSIONNELLES DE L'ORIENTATION DES JEUNES HANDICAPÉS

LE LIEN ALTERNANCE & INSERTION

LUNDI 13 AVRIL 2015



En collaboration avec Arpeje'h

Contacts CIDJ

Attachée de presse

Isabelle Guérif
Tél. : 01 44 49 12 25
isabelleguerif@cidj.com
t : @IsabelleGuérif

Responsable du programme HandiJeunes

Agnès Caron
Tél. : 01 44 49 12 63
agnescaron@cidj.com

Chargée du développement des partenariats

Danièle Durand
Tél. : 01 44 49 12 20
danieledurand@cidj.com

CIDJ - Centre d'information et de documentation jeunesse

101, quai Branly
75740 Paris Cedex 15

www.cidj.com : 900 articles dans 5 rubriques : « Stages et emploi », « Études et métiers », « Partir à l'étranger », « Vos droits », « Vie pratique, vacances et bons plans ». C'est aussi plus de 700 fiches métiers, un **répertoire national sur l'accessibilité des établissements de formation supérieure**, 140 vidéos, des offres de stages, de jobs, d'emploi et d'alternance, des actus, des forums, l'actualité du CIDJ et tous les services proposés au public.

Médias sociaux : Facebook, Twitter et aussi LinkedIn, Viadeo, Foursquare, YouTube.

www.actuel-cidj.info : l'encyclopédie de référence pour s'informer et s'orienter.

Contacts Onisep

Relations avec la presse

Agnès Loustau
Tél. : 01 64 80 36 15
aloustau@onisep.fr

Chargée de mission handicap

Hélène de Compiègne
Tél. : 01 64 80 37 81
hdecompiègne@onisep.fr

Onisep

12, mail Barthélemy-Thimonnier
CS 10450 Lognes
77437 Marne-la-Vallée Cedex 2
www.onisep.fr : l'info nationale et régionale sur les métiers et les formations.

www.onisep.fr/handicap : une rubrique, des actus, des vidéos et une base de données consacrées à la scolarisation et à l'insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap ; une démarche inclusive d'information sur le handicap dans l'ensemble des publications et services de l'Onisep.

Le site et l'appli mobile Total Accès Onisep : mobile.onisep.fr/totalaccès

Les services en ligne de l'Onisep :

www.monorientationenligne.fr : des conseils en ligne par mail, tchat et téléphone
www.monstageenligne.fr : le portail national des stages en entreprise

Médias sociaux : Facebook, pages Onisep, Total Accès Onisep, Twitter



partenaire des projets handicap de l'Onisep



Alcatel·Lucent



BNP PARIBAS
La banque d'un monde qui change



les partenaires du dispositif Handijeunes du CIDJ